

La Gazette

Communauté de Communes du Haut-Vallespir

Mai 2024



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR

SOMMAIRE

- 3** Le mot du Président
- 4** Les compétences exercées
- 5** Les cantines scolaires
- 6** Le service jeunesse
- 8** Le réseau des médiathèques
- 10** L'école de musique Intercommunale
- 13** Le service petite enfance
- 16** La gestion des déchets
- 23** France Services
- 24** Le service développement durable
- 25** Le service Activités de Pleine Nature et Sport-santé
- 26** Le service eau potable et assainissement
- 28** Le service développement économique
- 32** Le service urbanisme
- 33** Le refuge de Sant Guillem
- 34** Le Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature
- 36** L'Agence d'Attractivité Touristique
- 38** Le Contrat Local Santé
- 40** Les Maisons de Santé
- 42** Le projet « Digit'Val »
- 44** Les dispositifs « Petites Villes de Demain » et « Villages d'avenir »
- 46** Le patrimoine culturel - Les Fêtes de l'Ours
- 47** Projets réalisés - à venir

LE MOT DU PRÉSIDENT



Cheres Haut-Vallespiriennes, Chers Haut-Vallespiriens,

Dans ce premier numéro de la Gazette de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, nous vous présentons une vue d'ensemble, non exhaustive, des services de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir.

Créée en 2005, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir est constituée de 14 Communes d'une population totale d'environ 10 000 habitants, sur un territoire rural très étendu.

Les nombreuses compétences transférées et la géographie de notre territoire font de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, une Communauté de Communes de services.

Afin d'optimiser l'ensemble de ces services et pour une meilleure efficience, l'année 2024 verra un certain nombre de réformes.

Les 35 Conseillers Communautaires travaillent dans l'intérêt du Territoire « Sud Canigó » en collaboration étroite avec l'ensemble du personnel communautaire que je remercie pour leur implication et leur dévouement au service de toutes les Hauts-Vallespiriennes et les Hauts-Vallespiriens.

Ce magazine, vous le verrez, est une vue d'ensemble du travail réalisé par nos prédécesseurs et par l'équipe actuelle.

C'est l'avenir de notre territoire qui nous guide !

Bonne lecture à toutes et à tous,

Claude FERRER

Conception :

Service communication
Communauté de Communes
du Haut-Vallespir

Crédits photos :

CC du Haut-Vallespir, Pexels

Tirage :

6000 exemplaires

Impression :

Imprimerie COPYLUX

Distribution :

La Poste

La Gazette est également
disponible en version
numérique sur notre site :

www.haut-vallespir.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

LES COMPÉTENCES EXERCÉES

- ▶ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- ▶ Actions de développement économique.
- ▶ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et Grand Cycle de l'Eau.
- ▶ Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
- ▶ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- ▶ Eau potable et assainissement.
- ▶ Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme.
- ▶ Protection et mise en valeur de l'environnement.
- ▶ Politique du logement et du cadre de vie.
- ▶ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- ▶ Construction, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- ▶ Action sociale d'intérêt communautaire.
- ▶ Création et gestion des maisons de service public.
- ▶ Cantines scolaires.
- ▶ Exploitation et gestion des Gorges de la Fou.
- ▶ Fourrière animale.

LES CANTINES SCOLAIRES

Le transfert des cantines scolaires à la Communauté de Communes du Haut-Vallespir s'est opéré le 1er janvier 2011.

- 6 sites de restauration sur le territoire
- 53 440 repas servis en 2023 pour un coût des services d'environ 543 000 € par an

Les différentes cantines du territoire fonctionnent de façon différenciée :

- Liaison froide pour l'école d'Amélie-les-Bains-Palalda
- Accueil au restaurant-self du collège pour les écoles d'Arles-sur-Tech
- Cuisine traditionnelle pour les écoles de Prats-de-Mollo-La-Preste, Saint-Laurent-de-Cerdans et Serralongue
- Restaurant pour les enfants de Saint-Marsal



Aujourd'hui, l'effectif moyen d'enfants est de :

- 149** à Amélie-les-Bains-Palalda
- 148** à Arles-sur-Tech
- 34** à Prats de-Mollo-La-Preste
- 44** à Saint-Laurent-de-Cerdans
- 8** à Serralongue
- 9** à Saint-Marsal

Contact :

04.48.07.09.24

inscriptions@haut-vallespir.fr

TARIFS

Le forfait mensuel est de **50,50€** pour un enfant qui mange tous les jours, soit **505€ pour 10 mois**.

Le coût du repas pour la famille est de **3,55€**.

Pour les enfants qui mangent occasionnellement, le prix du repas est fixé à **4,20€**.

LE SERVICE JEUNESSE

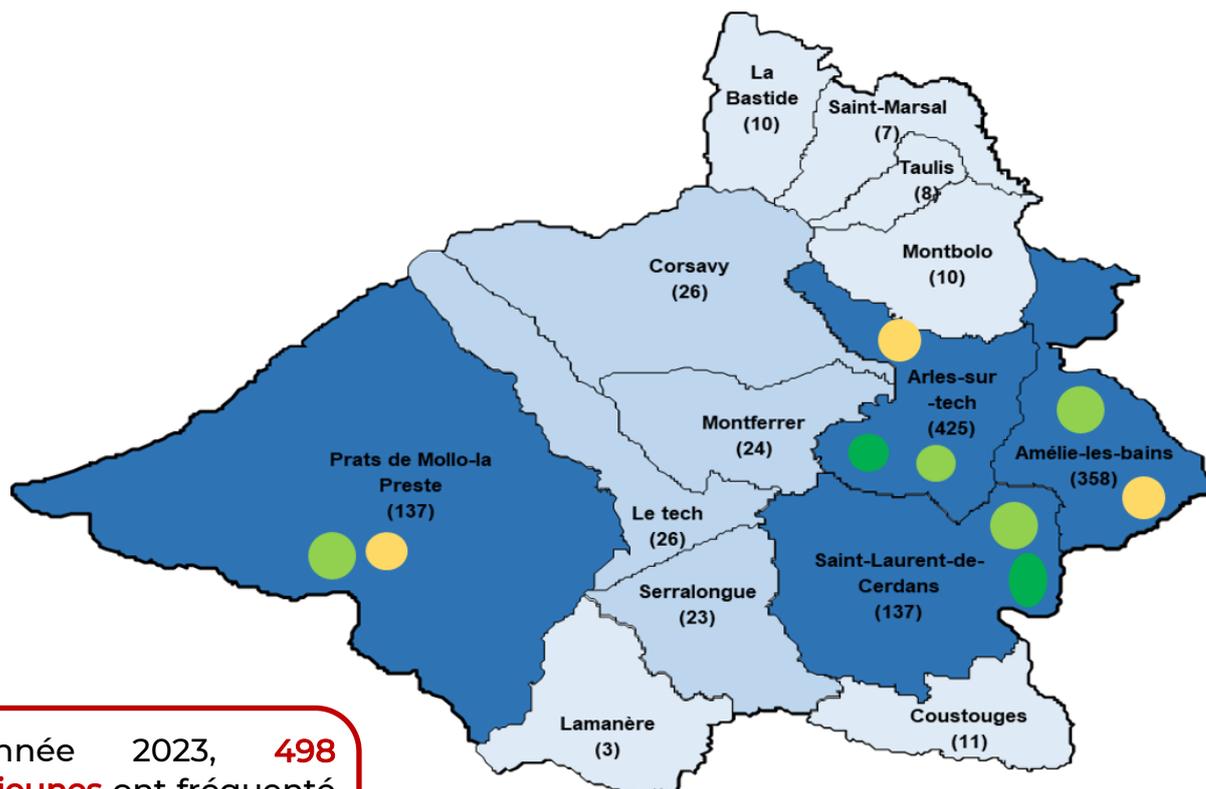
La compétence Enfance / Jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes du Haut-Vallespir en 2 temps :

- ⇒ 2013 : Transfert du temps extrascolaire
- ⇒ 2014 : Transfert du temps périscolaire



L'essentiel des équipements pour les 1622 enfants et jeunes du territoire se situe dans les communes qui concentrent le plus d'enfants.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le territoire :



Sur l'année 2023, **498 enfants / jeunes** ont fréquenté les structures, ce qui représente **372 familles** utilisatrices du service.

- Extrascolaire
- Périscolaire
- Accueil adolescents

Nombre d'enfants de 3 à 17 ans révolus (Insee)

- 500 et plus
- De 100 à moins de 500
- De 50 à moins de 100
- De 20 à moins de 50
- Moins de 20

Source : Caf66 (Bce2019- Annexe 1 Convention d'Objectif et de financement)



Contacts :

- Amélie-les-Bains-Palalda / Arles-sur-Tech :
Maternels / Primaires 06.47.57.01.18
- Adolescents (intercommunal) 06.15.60.88.04
- Prats-de-Mollo-la-Preste : 06.47.57.17.17
- Saint-Laurent-de-Cerdans : 06.15.60.88.01

Plus d'informations :



La fréquentation moyenne par jour et par site

SITE	PUBLIC	TEMPS PERISCOLAIRE	TEMPS EXTRASCOLAIRE
AMELIE LES BAINS PALALDA	MATERNEL	14	
	PRIMAIRE	23	
	ADOLESCENT		
ARLES SUR TECH	MATERNEL	15	25
	PRIMAIRE	15	32
	ADOLESCENT	24	20
PRATS DE MOLLO - LA PRESTE	MATERNEL - PRIMAIRE	16	16
ST LAURENT DE CERDANS	MATERNEL - PRIMAIRE	12	13



Fréquentation des enfants :

- 76% du territoire Haut-Vallespir
- 9,5% du département
- 14,5% hors département

Tout au long de l'année, différents projets sont réalisés dans les structures, afin d'apporter une complémentarité éducative, le tout de façon ludique. Ils ont été les suivants en 2023 :

- ▶ « **L'Art dans tous ses états** » mené sur l'ALSH de Saint-Laurent-de-Cerdans, avec visite du Musée Dali et de la maison Salvador Dali, de la poterie, des contes ...
- ▶ « **Initiation à la magie** » sur le site de Prats-de-Mollo-La-Preste, autour de pratiques scientifiques, d'un spectacle de magie
- ▶ « **Pratiques sportives** » pour les adolescents avec accrobranche, intervention des Foyers Ruraux avec découverte de nouvelles pratiques, rencontres avec les structures du Boulou et de Céret autour du sport
- ▶ « **Les sapeurs-pompiers** » pour les élémentaires d'Arles-sur-Tech et Amélie-les-Bains – Palalda, avec la découverte de la nouvelle caserne du Haut-Vallespir, initiation aux premiers secours, créations artistiques autour du thème

Depuis 2 ans, sous l'impulsion de Jeanne Maison, Présidente de la commission Enfance/jeunesse , le service organise des journées dans les différentes communes du territoire, dans l'objectif de les faire connaître aux enfants, et d'ouvrir ces journées à ceux qui n'ont pas accès aux loisirs. Ces journées ont déjà eu lieu :

- En 2022 à Serralongue
- En 2023 à Coustouges, Montbolo et Corsavy



L'organisation :

Le service est composé :

- D'un responsable de service
- De cinq agents



En charge de gérer et de développer depuis l'offre de service, les ateliers et les animations au sein des 4 médiathèques d'Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo-La-Preste et Saint-Laurent-de-Cerdans, et les points d'accueil des communes de Corsavy, Coustouges, Le Tech, Montbolo, Montferrer et Serralongue.



Les animations et manifestations

- Atelier création papier animé, club de lecture, déjeuner des lecteurs, atelier d'écriture
- Accueil d'expositions (Retirada, Fêtes de l'ours, les légendes du Canigou etc...)
- Participation aux manifestations nationales, mise en place par le Ministère de la Culture
- Participation aux manifestations locales : Sant Jordi, Ecofestiv'Arles, Foire Intercommunale du Haut-Vallespir.

Les animations dédiées aux enfants

Lectures d'albums, lectures et jeux proposés par les agents, ateliers artistiques et créatifs, ateliers initiation dentelle, participation au prix du livre vivant, participation à la kermesse des écoles et aux journées culturelles du collège, portes ouvertes de la MASA, participation aux fêtes et cérémonies.

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Les services proposés :

- ▶ Portage de livres à domicile pour les personnes à mobilité réduite
- ▶ Accès à la médiathèque numérique « medi@tek66 »
- ▶ Réservation en ligne et service de « drive » pour le prêt et le retour des livres
- ▶ Accueil des scolaires, des centres de loisirs, des crèches et MAM
- ▶ Atelier informatique assuré par une conseillère numérique du Conseil Départemental



Le réseau des médiathèques en quelques chiffres en 2022 :

- Nombre d'abonnés actifs : 974
- Nombre de documents empruntés : 22 152
- Composition du fond intercommunal : 26 060 livres, 2 416 DVD, 977 CD
- Consultation des ressources numériques en ligne (medi@tek66) mise à disposition par le Conseil Départemental :
 - 1 334 films visionnés
 - 6 539 magazines consultés
 - 295 livres

Contacts :

- Amélie-les-Bains-Palalda : 04.68.56.10.59
- Arles-sur-Tech : 04.68.85.05.08
- Prats-de-Mollo-la-Preste : 04.68.81.41.34

Plus d'informations :



L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE MUTUALISÉE

Depuis le 1er janvier 2007, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir assure la gestion d'une école de musique intercommunale afin d'apporter, avec rigueur et exigence, une offre culturelle de qualité identique aux élèves des différentes communes de son territoire, tant sur le plan qualitatif et culturel que de l'équité.

Les tarifs sont parmi les plus bas du département et garantissent ainsi un succès du plus grand nombre aux enseignements proposés.



À la rentrée scolaire 2022, suite à la décision de l'association Enseignement Musical en Vallespir (EMV) d'arrêter son activité, une nouvelle page s'ouvre pour l'école de musique compte tenu de la volonté conjointe des Communautés de Communes du Haut-Vallespir et du Vallespir de créer un service commun aux sept sites d'enseignement .

L'école de musique contribuera ainsi par son dynamisme à animer les 24 Communes des intercommunalités lors de manifestations d'importance (vœux du Président, fêtes de l'ours etc...). Les concerts de l'orchestre et les auditions des classes instrumentales constitueront donc pour les élèves de belles opportunités de se produire en solistes ou ensemble.

Les objectifs :

- ▶ Obtenir le classement de la structure comme Conservatoire Régional à Rayonnement Intercommunal par la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre d'une démarche avec une identité propre axée sur la culture musicale catalane.
- ▶ Devenir une entité de référence au niveau du Département en proposant des services de qualité attractifs afin de lutter contre les inégalités territoriales.



L'école de musique intercommunale mutualisée accueille **près de 300 élèves** et est composée de **19 professeurs** en charge sur les Communes d'Amélie-les-Bains-Palalda, Saint-Laurent-de-Cerdans, Prats-de-Mollo-La-Preste, Céret, Le Boulou, Maureillas et Saint-Jean-Pla-de-Corts :

- De l'éveil musical;
- De l'enseignement de 18 disciplines (guitare classique et électrique, saxophone, clarinette, flûte traversière, violon, alto, violoncelle, chant, trompette, trombone, batterie, percussions, piano, instruments traditionnels catalans : flaviol, tible, tenora, fiscorn);
- D'ateliers d'ensemble (batucada, orchestre d'harmonie, violon, violoncelle, guitare, musique actuelle, atelier chant);
- Des interventions en milieu scolaire.

Le 16 novembre 2023, les élèves de l'école de musique ont eu la chance de partager la scène du Zénith de Montpellier avec Ibrahim Maalouf !

Sur scène avec Ibrahim Maalouf : « C'était top »

En guise de bouquet final lors de son concert jeudi au Zénith sud de Montpellier, l'artiste a fait monter sur scène des élèves de l'école de musique intercommunale.

« C'était top », « Magnifique », « Une journée stressante mais riche en émotions », « C'était magique », « C'est quelque chose dont ils se souviendront toute leur vie. Un concert de cette envergure, c'est exceptionnel ». Les superlatifs n'ont pas manqué au lendemain de la prestation remarquable d'une soixantaine d'élèves de l'école intercommunale du haut et bas Vallespir qui ont accompagné le trompettiste vedette, Ibrahim Maalouf, sur son final (L'Indépendant du 17 novembre). Un moment très intense pour ces musiciens en herbe. Bravo à eux.

M. C.W.



Quand l'artiste, les musiciens et le public ne font plus qu'un.

PHOTOS JEAN-LUC PESPIRUT

Moment privilégié

Tout s'est passé très vite. Qu'il s'agisse du montage du projet comme de la soirée. Mais tous garderont en mémoire ce rendez-vous unique. Flûtes à droite, tibles et saxos au centre, trompettes à gauche. Trombones un rang derrière. Quatre minutes de pur bonheur avant un retour en pays catalan au cœur de la

nuit. Un peu plus tôt dans la journée, les musiciens amateurs, petits et grands, et leurs professeurs ont eu droit à un moment privilégié avec le maestro de la trompette.

> À noter que des élèves des écoles de musique de l'Hérault (Montpellier et Gignac) ont également pu monter sur scène sur la première partie du concert.



Ibrahim Maalouf a échangé avec les musiciens amateurs.

Le projet pédagogique

L'école de musique est un lieu d'échanges culturels, d'apprentissage et d'épanouissement personnel qui se fixe comme objectifs d'offrir à un large public :

- Une formation vocale de qualité alliant rigueur et plaisir entre les territoires du haut et bas Vallespir à l'échelle des intercommunalités
- La démocratisation culturelle, l'ouverture à de nouveaux publics, l'extension des répertoires et la mise en place de partenariats en direction des structures culturelles et sociales de la collectivité
- Une formation de musicien complet par un apprentissage sain et moral fondé sur l'exigence et le respect d'autrui, dispensée par un personnel qualifié, compétent et motivé
- Des animations musicales diverses pour développer et dynamiser les actions culturelles des Communautés de Communes

Les partenaires de l'école :

- Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Les Communes de Communautés de Communes du Vallespir et Haut-Vallespir
- Les établissements scolaires

Les moyens budgétaires de l'école :

L'école de musique est financée par les Communautés de Communes du Vallespir et Haut-Vallespir, par les subventions du Conseil Départemental et par les participations des familles sous forme d'écolage.

Contact :

07 48 74 84 56

ecole.musique@haut-vallespir.fr



L'organisation :

Le service est composé :

- D'une Directrice en charge de la crèche « **El niu arlesenc** » d'Arles-sur-Tech et de la coordination
- D'une Responsable de structure pour la crèche « **Le petit prince** » d'Amélie-les-Bains-Palalda
- D'une équipe de 14 personnes : infirmière, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, et des personnes qualifiées titulaires d'un CAP petite enfance



Les missions :

- ▶ Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés
- ▶ Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale
- ▶ Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité
- ▶ Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique
- ▶ Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leur temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, et les familles monoparentales
- ▶ Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes

CRÈCHE « EL NIU ARLESENC »

Rue des écoles
66150 Arles-sur-Tech

04 68 39 76 53
elniu.arlesenc@haut-vallespir.fr



CRÈCHE « LE PETIT PRINCE »

Quai du Tech
66110 Amélie-les-Bains-Palalda

04 68 39 37 24
creche.lepetitprince@haut-vallespir.fr

Les 2 structures sont ouvertes :

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h, hors jours fériés et fermetures annuelles.

Fermetures annuelles :

- Une semaine pendant les vacances de printemps (les enfants dont les parents travaillent et qui n'ont aucun moyen de garde peuvent être accueillis sur l'autre structure ouverte (Amélie-les-Bains-Palalda ou Arles sur Tech)
- 2 semaines au mois d'août (les autres semaines, l'accueil est mutualisé en alternance entre les deux structures)
- Les 2 semaines de vacances de Noël

Quelques chiffres

- Crèche d'Arles sur Tech : 70 enfants inscrits à ce jour (48 en 2021), soit un ratio de 3.5 enfants par place
- Crèche d'Amélie les Bains-Palalda : 50 enfants inscrits à ce jour (47 en 2021), soit un ratio de 2.27 enfants par place

Les partenaires financiers et techniques :

- La Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Protection Maternelle Infantile

Les intervenants extérieurs

- Un professeur de l'école de musique présent sur les 2 structures dans le cadre d'un projet d'éveil musical;
- Les centres équestres d'Arles-sur-Tech et Amélie-les-Bains-Palalda dans le cadre d'un projet sur les relations enfant-animal;
- Des lectrices bénévoles de l'association « lire et faire lire 66 »;
- Des ateliers enfants-parents.

QUELQUES RÉALISATIONS

Dans le cadre d'un appel à projets pour la formation des professionnels de la petite enfance, au titre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, des formations en e-learning (heures d'auto-formation et classes virtuelles) ont été financées avec des thèmes abordés tels que le jeu, la relation avec l'enfant, le développement psychomoteur, la relation avec les parents, la communication et le langage etc...

Et grâce à ces subventions:

- ▶ Achat d'ouvrages à destination des professionnels, abonnement à des magazines spécialisés (EJE journal, le journal des professionnels de l'enfance).
- ▶ Remplacement des systèmes de ventilation et d'extraction pour assurer une qualité de l'air aux normes.
- ▶ Équipement des dortoirs en climatiseurs réversibles afin d'assurer en toute saison une température garantissant le bien-être et la santé des enfants.

7792 tonnes de déchets collectés en 2022

3741 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

3401 tonnes en déchetterie

650 tonnes de verres, emballages et textiles

LES COMPÉTENCES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-VALLESPIR

- ⇒ Installe et entretient les points de collecte en accord avec les Communes
- ⇒ Collecte les ordures ménagères et les déchets recyclables
- ⇒ Gère les 3 déchetteries intercommunales
- ⇒ Réalise des actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Le SYDETOM 66

- ⇒ Gère la collecte du verre et des textiles
- ⇒ Transfère les Ordures Ménagères et les déchets recyclables collectés
- ⇒ Gère l'incinérateur et le centre de tri de Calce

LES MAIRIES

- ⇒ Assurent le nettoyage de la voirie (y compris autour des points de collecte)
- ⇒ Interviennent en cas de dépôts sauvages (nettoyage et contraventions)



COMMENT TRIER SES DÉCHETS

Tous les emballages se trient

Notre département est équipé d'un centre de tri très performant, permettant de recycler tous les emballages en papier.

**TRIER
C'EST FACILE !
MAIS PAS
N'IMPORTE
COMMENT !**



- ▶ Tous les emballages et les papiers se trient
- ▶ Inutile de les laver, il suffit de bien les vider
- ▶ Jetez vos emballages en vrac, non emboîtés, pas dans des sacs
- ▶ Ecrasez les bouteilles, pliez les cartons

DANS LA POUBELLE JAUNE *Trier, c'est facile !*

EMBALLAGES

**MAL TRIÉ
NE PAS JETER EN SAC**



**RECYCLABLES
JETÉS EN VRAC**

INTERDIT DANS LES COLONNES



NON RECYCLABLES

À ce jour, 30% de la collecte de nos poubelles jaunes est régulièrement refusée au centre de tri. Chacun peut donc contribuer facilement à une meilleure gestion des déchets recyclables.

Géolocalisation des colonnes de tri : www.sydetom66.fr/carte/



COMMENT TRIER SES DÉCHETS

LE TRI DU VERRE

Tous les emballages en verre se trient et se recyclent à 100%, à l'infini.

Ceux-ci doivent être jetés uniquement dans les colonnes à verre, sans les bouchons, bien vidés et en vrac.

Attention aux faux amis du verre qui ne se recyclent pas et qui doivent être apportés en déchetterie :

- Le verre culinaire (vaisselle, plats transparents), il s'agit de céramique transparente
- La porcelaine, faïence, carrelage, pots de fleur
- Les verres spéciaux : ampoules, miroirs etc.



LES TEXTILES



Tous types de vêtements



Tous types de linge de maison



Chaussures nouées par paires

(Escarpins, espadrilles, bottines... Attachez-les à l'aide d'un élastique !)



Maroquinerie



Peluches



Pensez à jeter tous vos textiles dans un sac

Les textiles usés et déchirés sont acceptés

Trouvez les colonnes près de chez vous en scannant le QR code !



LE COMPOSTAGE

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir, en partenariat avec le SYDETOM 66 vous propose de vous procurer un composteur en bois avec son bio-seau, et son guide pratique du compostage.



OBTENIR UN COMPOSTEUR

Contactez le secrétariat des services techniques de la Communauté de Communes

- ▶ Par téléphone au **09 67 18 73 38** du lundi au vendredi entre 7h30 et 12h30
- ▶ Par courriel : service.technique@haut-vallespir.fr
- ▶ Retrouvez toutes les informations d'obtention sur notre site : www.haut-vallespir.fr/environnement/le-compostage/



Le compostage, c'est la possibilité de faire un geste quotidien qui se transforme en geste pour la planète, avec des composteurs catalans, fabriqués par l'ESAT « Les Micocouliers » de Sorède, et par l'ESAT « Joan Cayrol » de Bompas.

Ce compost permet entre autres, de restructurer les sols tout en renouvelant l'humus, en aérant la terre, en améliorant la capacité de rétention en eau, en limitant l'apparition de maladies et en favorisant la croissance des végétaux.

Plus d'informations sur le site de SYDETOM 66: www.jefaisducompost.com



Apposer l'autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres c'est diminuer l'impact environnemental en économisant le papier. Cet autocollant est gratuit, et disponible dans votre Mairie ou au siège de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir.

LES DÉCHETTERIES

Tous les particuliers, associations et professionnels domiciliés sur une des 14 communes de la Communauté de Communes et munis de leur badge d'accès, ont la possibilité de déposer leurs déchets dans la déchetterie de leur choix.



Se procurer le badge d'accès

Sur simple demande à l'aide du formulaire disponible :

- Dans votre Mairie
- Dans les trois déchetteries
- À l'accueil de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir

En scannant le QR Code :



Déchetterie	Horaires d'ouverture	Adresse et téléphone
L' Alzine Rodone	Du lundi au samedi 9h - 12h / 13h30 - 17h30 Fermeture dimanche et jours fériés	Avenue de l'Alzine Rodone 66150 Arles-sur-Tech 04 68 39 01 69
Riuros	Lundi Mardi Jeudi Vendredi Samedi 9h - 12h / 13h30 - 17h30 Fermeture mercredi, dimanche et jours fériés	Riuros 66260 Saint-Laurent-de-Cerdans 04 68 87 39 80
La Pouillangarde	Lundi Mardi Jeudi Vendredi Samedi 9h - 12h / 13h30 - 17h30 Fermeture mercredi, dimanche et jours fériés	La Pouillangarde 66230 Prats-de-Mollo - La Preste 04 68 37 12 42

LES ENCOMBRANTS

Un service à la population soumis à des règles.

47 TONNES
COLLECTÉES EN 2022

Il s'agit des déchets qui, en raison de leur nature, leur poids et leur volume ne peuvent être pris en compte par la collecte régulière des ordures ménagères.

Un encombrant se caractérise notamment par le fait de ne pas pouvoir rentrer dans un véhicule. Tout déchet issu de la filière professionnelle n'est pas pris en compte dans la définition de l'encombrant.

Les déchets collectés sont acheminés dans les déchetteries communautaires en vue d'un traitement adapté.

Modalités d'application de la prestation :

- Service dédié exclusivement aux particuliers.
- Inscription obligatoire en Mairie.
- Les encombrants sont limités à 6 par rendez-vous et par foyer.
- Les encombrants doivent être déposés au droit de la limite « propriété privée - domaine public », la veille au soir du jour de collecte, à un endroit qui ne gêne pas le passage des piétons ainsi que toute circulation.
- L'encombrant non répertorié lors d'une opération programmée ne sera pas pris en charge par le service de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir.
- Tout déchet non encombrant devra faire l'objet d'un apport en déchetterie par l'utilisateur.

Certains déchets volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants :

- Gravats et déchets issus de travaux : en déchetterie.
- Déchets verts (herbe tondue, branchages) ... : en déchetterie.
- Pneus usagés : repris par votre garagiste.
- Bouteilles de gaz : reprises par votre vendeur ou point de collecte.
- Véhicules à moteur : confiés à un professionnel agréé.

BON À SAVOIR

Le calendrier des jours de collecte des encombrants est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir :

www.haut-vallespir.fr/cat/ramassage-des-encombrants/



LES DÉPÔTS SAUVAGES

Ces incivilités ne cessent de croître, bien que nos territoires soient dotés d'équipements, d'outils et d'installations permettant une gestion efficace des déchets.

Pour la loi, qu'est-ce qu'un déchet ?

Le déchet se définit comme toute substance, tout objet ou plus généralement tout bien, meuble abandonné dont le détenteur se défait, ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

De ce fait, sont considérés comme des déchets sauvages ceux abandonnés de manière inadéquate, volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés, avec ou sans le consentement du propriétaire.

Pourquoi cette interdiction ?

Parce que ces dépôts sauvages sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant aux risques d'incendie, de blessures, d'intoxications...et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Quelles sont les peines encourues ?

Elles dépendent de plusieurs paramètres tels que le fait d'être un particulier ou un professionnel, ou d'être à pied ou motorisé.

L'Association des Maires de France (AMF) distingue ainsi à titre d'exemple, 3 cas de figure dans une note détaillée de 2017 destinée aux élus :

ABANDON OU DÉPÔT DE DÉCHETS PAR UN PARTICULIER:

Contravention de 2ème classe, soit une amende forfaitaire de 68€ selon l'article R632-1 du Code Pénal repris par l'article R541-76 du Code de l'Environnement.

ABANDON OU DÉPÔT DE DÉCHETS PAR UN PARTICULIER TRANSPORTÉS EN VÉHICULE:

Contravention de 5ème classe, soit une amende d'un montant maximum de 1500€ (3000€ en cas de récidive prononcée par un juge selon l'article R635-8 du Code Pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'Environnement.

ABANDON OU DÉPÔT DE DÉCHETS PAR UNE ENTREPRISE :

2 ans de prison et/ou 75000€ d'amende, selon l'article L541-46 du Code de l'Environnement.



France Services
Proche de vous au quotidien

Fonctionnement :

- ▶ Effectuer de nombreuses démarches administratives
- ▶ Orienter vers le bon interlocuteur
- ▶ Eviter des déplacements inutiles

Formés par les organismes partenaires, les agents d'accueil :

- ▶ Vous conseillent, vous orientent, vous informent et facilitent vos démarches auprès de toutes les administrations partenaires.
- ▶ Vous aident, vous accompagnent, si nécessité dans l'usage d'Internet, et l'utilisation de l'outil informatique sur les sites internet dédiés aux partenaires.

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU 04.48.07.20.85

ARLES SUR TECH

Lundi au jeudi
9h à 12h / 13h30 à 17h

Vendredi
9h à 12h

AMÉLIE LES BAINS

Mardi et jeudi
14h à 17h
Permanence en Mairie

AUTRES COMMUNES

Mercredi
9h à 12h / 14h à 17h
Permanence en Mairie

32 rue Barri d'Amont - 66150 ARLES SUR TECH

Tél : 04.48.07.20.85 / Mail : france.services@haut-vallespir.fr

CONTACTS : Mme Sophie NOU / Mme Corinne GONZALEZ



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir a engagé le 4 septembre 2023 une chargée de mission développement durable, afin de répondre aux besoins écologiques et environnementaux du territoire.

En effet, la Communauté de Communes ambitionne de **réduire l'émission de gaz à effet de serre** (en France, 31% des gaz à effet de serre proviennent des transports). Par cela, elle entend répondre à l'un des enjeux identifiés au sein du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour lequel elle s'est portée volontaire.

D'autre part, et malgré une topographie particulièrement contraignante, il est nécessaire de réfléchir à des solutions en faveur des mobilités vertes.

Pour cela, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir souhaite mettre en œuvre de nouveaux projets permettant de **faciliter les déplacements à vélo** (bornes de recharge pour vélos électriques, camps vélos, etc.)

La collectivité propose des **subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE)** à hauteur de 100€, cumulables avec les aides de l'État et de la Région Occitanie pour les habitants du territoire, dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 25660€.

Globalement, depuis le 1er janvier 2024, la Loi n°2020-205 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose aux collectivités locales de proposer des solutions aux habitants pour **trier leurs biodéchets**.



Dans cette optique, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a instauré une aide à l'achat, par tout particulier majeur résidant sur le territoire en habitat collectif, d'un **lombricomposteur** (dans la limite d'un seul par foyer). Cette aide permettra d'apporter une solution aux citoyens n'ayant pas de jardin et ne pouvant de ce fait, pas bénéficier du composteur gratuit que propose également la collectivité.

Pour finir, compte tenu de la détresse hydrique qui frappe le territoire, des **subventions pour l'achat de cuves de récupération d'eau pluviale** ont été aussi instaurées

[Service développement durable](#)

04 48 07 12 37

developpement.durable@haut-vallespir.fr

Subvention
lombricomposteur



Subvention
VAE



Subvention
Récupérateur d'eau



LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Notre Haut-Vallespir, à la fois magnifique et sauvage, regorge de **chemins et de sentiers de randonnées**. Que ce soit à vélo, à VTT, à pied ou à cheval.

À ce titre, depuis 2017, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a fait le choix de prendre comme compétence la gestion des itinéraires d'intérêt communautaire.



Ils viennent donc renforcer le maillage déjà existant du tour du Vallespir, des Rondes du Canigó, du fameux GR10 qui traverse les Pyrénées et du GR83 transfrontalier.

Ces linéaires en itinérance sont eux, de la compétence du Conseil Départemental. Nos 14 communes faisant partie intégrante du label Canigó Grand Site, la gestion des itinéraires inclut non seulement **l'entretien, le balisage et la signalétique des parcours**, mais aussi la coordination avec ces deux organismes référents.

Cette démarche nous permet ainsi de promouvoir une bonne cohérence territoriale avec le même niveau d'exigence et de qualité partout, sur tous les tracés, depuis la haute et moyenne montagne aux abords des villages ou au cœur des vallées.

ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- 345 km / 28 circuits pédestres
- 355 km / 17 circuits VTT

LE PROJET SPORT-SANTÉ

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir soutient depuis 2 ans le projet « sport-santé » porté par l'association les Emplois Familiaux du Vallespir qui organise **des ateliers d'Activités Physiques Adaptées aux personnes âgées** dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie.

Dans ce cadre, un agent communautaire spécialisé dans les activités physiques et sportives est responsable de l'animation des séances basées sur de la gymnastique douce sur chaise, des exercices de prévention des chutes, des simulations de déplacement dans un espace meublé pour personnes fragilisées et rencontrant des difficultés ou ayant des pertes d'équilibre.

Ces ateliers au nombre de 60 par an et ouverts à toutes personnes âgées ont lieu au sein des EHPAD d'Arles-sur-Tech et de Prats-de-Mollo-La-Preste, ainsi que dans la « salle de gym » de Saint-Laurent-de-Cerdans.

LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Les compétences eau potable et assainissement sont les 2 dernières compétences acquises par la Communauté de Communes du Haut-Vallespir.

- 2910 Abonnés eau / 2486 abonnés assainissement
- 5112 abonnés Véolia dans le cadre de la Délégation de Service Public

Au 1er janvier 2020, les 14 communes du Haut-Vallespir ont transféré leurs sources, réservoirs, stations de potabilisation d'eau destinés à la consommation humaine, les réseaux de distribution, les réseaux d'assainissement ainsi que les stations de traitement des eaux usées à la Communauté de Communes.

C'est le service de l'eau et de l'assainissement qui organise et gère la production, la distribution et l'épuration des eaux, il planifie, organise les travaux nécessaires au bon fonctionnement du service.



LE PATRIMOINE DE LA RÉGIE DE L'EAU

- ▶ **29 sources 3 prises en rivière** et **11 forages** produisent l'eau pour les 2 926 abonnés au service.
- ▶ **20 unités de traitements** potabilisent l'eau, essentiellement par injection de chlore et générateur d'ultraviolet.
- ▶ **27 réservoirs** permettent de stocker 4 300 m³ d'eau potable.
- ▶ **115 km de canalisations** distribuent 305 434 m³ d'eau potable.

LE PATRIMOINE DE LA RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT

- ▶ **13 stations d'épuration** avec des capacités qui varient entre 30 et 4 905 EH (équivalent habitant) dont 4 boues activées, 2 filtres plantés de roseaux, 3 décanteurs digesteurs, 3 filtres à sable, 1 lit bactérien. Pour une capacité totale cumulée d'environ 11 900 EH.
- ▶ Environ **106 km de canalisations** acheminent les eaux usées vers les stations de traitement.
- ▶ La grande majorité des stations d'épuration a été mise en service dans les années 60/70.

FACTURATION DE LA RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les 2 926 abonnés au service de l'eau et les 2 489 abonnés au service de l'assainissement reçoivent 2 factures d'eau par an.

- En juin: facture d'acompte qui représente 40% de la facture de l'année n-1
- En décembre : facture de régularisation calculée sur la consommation réelle. Celle-ci est envoyée après relève de l'index du compteur.

Si vous êtes absent lors de la relève, vous pouvez déposer votre index compteur en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir :

<https://www.haut-vallespir.fr/eau-et-assainissement/>

Ou scannez directement ce QR Code pour déclarer votre index :



INVESTISSEMENT

Pour faire face à la baisse généralisée de production des sources sur notre territoire, 3 nouveaux forages en cours de régularisation administrative ont été réalisés. Ils vont permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau des Communes en tension.

Pour faire face au pic de population estival sur la Commune de Saint-Laurent-de-Cerdans, ainsi qu'à la baisse du volume disponible sur la prise en rivière dû à un déficit de pluviométrie sur tout le bassin versant, la réalisation d'un forage supplémentaire est à l'étude.

En 2024, sur tout le territoire un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement débutera, pour faire un état des installations, identifier et définir les investissements prioritaires en matière d'eau et d'assainissement au cours des 10 prochaines années.

En 2024, 2 nouvelles stations d'épuration de 100 équivalents habitants, type filtres plantés de roseaux, vont être créées pour les Communes de Saint-Marsal et La Bastide.

En septembre 2023, a débuté une étude de faisabilité pour le remplacement de la station de traitement des eaux usées de la Commune de Prats-de-Mollo-La-Preste.



[Service eau et assainissement](#)

04 48 07 08 75

aep@haut-vallespir.fr

Plus d'informations :



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2022, le Haut Vallespir a vu se créer 135 nouvelles entreprises. Aujourd'hui ce sont plus de 500 entreprises qui prospèrent sur notre territoire, témoignant de l'essor de nos communes.

Le développement économique pour une Communauté de Communes désigne l'ensemble des actions et des politiques mises en place pour favoriser la croissance, la diversification et la compétitivité des activités économiques au sein des quatorze communes qui composent le Haut Vallespir.

L'objectif principal est de renforcer l'économie locale dans son ensemble tout en préservant les spécificités de chaque commune.

Dans le Haut Vallespir, les principales activités économiques sont les suivantes :



Facteur de développement pour chacune des Communes, attirer des créateurs d'entreprises et des entreprises permet de stimuler la croissance économique, de favoriser l'innovation, la création d'emplois et in fine d'améliorer la qualité de vie des concitoyens.

[Service développement économique](#)

04 48 07 08 77

developpement.economique@haut-vallespir.fr



LINKEDIN CCHV

La signature d'une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales.

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir a signé une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales.

Ce partenariat vise à renforcer notre engagement dans le maintien et le développement du tissu économique local.

Grâce à ce partenariat, **une permanence une fois par mois de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat** se tiendra dans les locaux de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir.



Monsieur Robert BASSOLS, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales et Monsieur Claude FERRER, Président de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir

Ce temps d'échange offrira aux artisans et entrepreneurs un accès direct à des conseils personnalisés et des services d'accompagnement, favorisant ainsi la résolution de leurs problématiques, le développement de leurs activités ainsi que la transmission d'entreprise.

En outre, des ateliers d'informations seront réalisés sur diverses thématiques et cinq entreprises seront accompagnées afin qu'elles soient labellisées Eco-défis.

PERMANENCES

- ▶ 23 avril 2024
- ▶ 21 mai 2024
- ▶ 18 juin 2024
- ▶ 16 juillet 2024
- ▶ 13 août 2024
- ▶ 10 septembre 2024
- ▶ 12 novembre 2024
- ▶ 17 décembre 2024

LES MARDIS DE 14H À 17H30:



Siège de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir

8 boulevard du Riuferrier - 66150 Arles sur Tech

Informations et inscriptions :

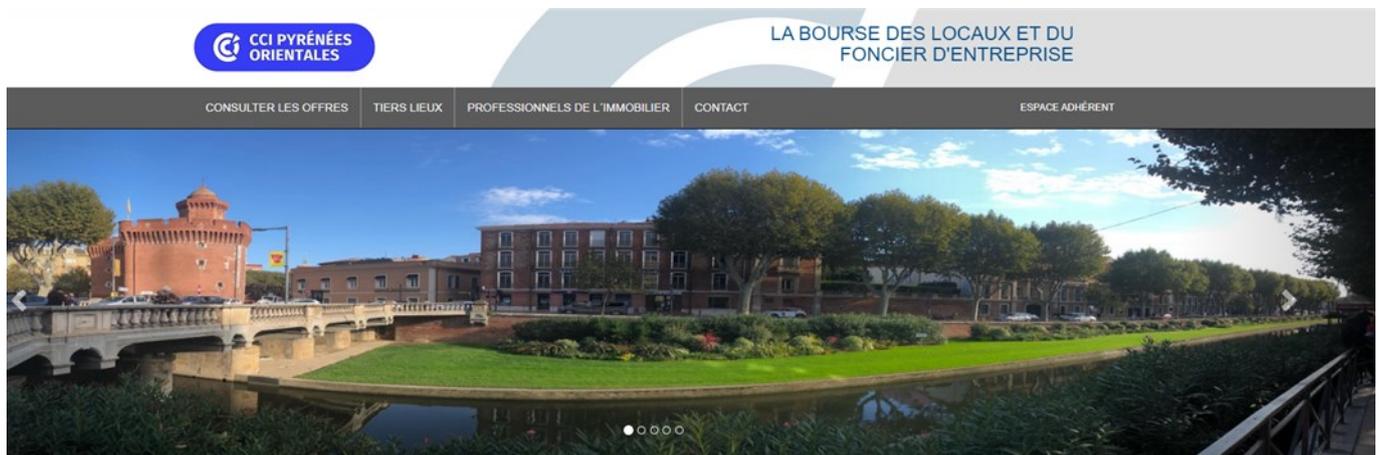
⇒ 04 48 07 08 77

⇒ developpement.economique@haut-vallespir.fr

La signature d'une convention de partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Pyrénées-Orientales

Le 26 janvier 2024, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a signé une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la Bourse des Locaux et du Foncier d'Entreprises.

Destinée à favoriser l'implantation et le développement des entreprises, une plateforme de l'immobilier d'entreprise est désormais disponible pour le territoire du Haut-Vallespir. Cet outil numérique permet aux personnes recherchant des locaux (entrepôt, local commercial, ou artisanat, bureau) ou du foncier (terrain en zone d'activité ou non) pour leur activité économique, de trouver facilement toutes les informations en vue de leur installation. Les personnes peuvent également laisser un descriptif du bien recherché et être contacté directement par les adhérents à cette plateforme.



Le site internet de la bourse des locaux et du foncier d'entreprise de la CCI des Pyrénées-Orientales

La signature d'une convention de partenariat avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie

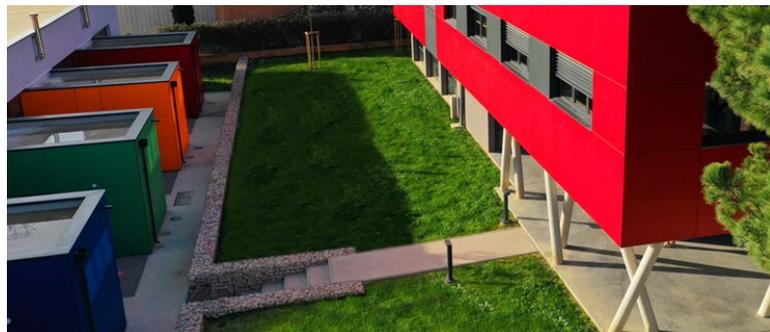


Le 12 janvier 2024, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a signé une convention de partenariat avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie en vue de la création d'une zone d'activité économique sur Amélie-les-Bains-Palalda.

Ce projet vise à accueillir de nouvelles structures commerciales complémentaires à l'offre préexistante en centre-ville, permettant aux habitants du Haut-Vallespir d'avoir accès à une offre de services plus étendue. De plus, l'installation de nouvelles enseignes favorisera la création de nouveaux emplois. Ainsi, la création de cette zone d'activité économique constituera un atout pour notre territoire.

Une collaboration fructueuse entre la Pépinière d'Entreprises VALL-UP et la Communauté de Communes du Haut-Vallespir

Afin de répondre au mieux aux besoins des entrepreneurs du territoire, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a conclu une convention avec la Pépinière d'Entreprises Vall-Up à Céret. Ce lieu met à disposition des bureaux individuels, ateliers, salles de réunion équipées et espaces de coworking.



La Pépinière d'Entreprises Vall-Up

Les résidents de la Pépinière bénéficient d'un accompagnement personnalisé auprès de professionnels de l'entrepreneuriat.

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir prend en charge financièrement cet accompagnement. Ainsi, en leur fournissant des ressources, un accompagnement et des opportunités de collaboration, les entrepreneurs peuvent bénéficier d'un environnement propice au développement et à la croissance de leur jeune entreprise.

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pauvreté en milieu rural

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), la Préfecture de la Région Occitanie a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de venir en soutien des territoires ruraux présentant des indices de fragilité. Cet objectif croise les enjeux du plan France ruralité lancé en juin 2023, qui ambitionne d'améliorer le quotidien des personnes vivant en zone rurale.

La finalité, au niveau régional, est de préfigurer une politique publique régionale de lutte contre la pauvreté en milieu rural. La Communauté de Communes du Haut-Vallespir a été retenue au titre dudit AMI. Le projet est de réaliser un diagnostic global de la politique sociale du territoire pour répondre aux problématiques transversales de l'accès aux droits, la lutte contre les inégalités de santé et la reproduction sociale de la pauvreté, et le soutien à la formation des jeunes.

Ce diagnostic complet des situations et facteurs de pauvreté permettra, dans un second temps, de construire un plan d'actions partagé avec les acteurs du territoire.

Pour nous aider à construire ce diagnostic, un questionnaire à destination des citoyens du Haut-Vallespir a été créé. Ce dernier a pour objectif de mieux connaître les attentes, les besoins et les difficultés des habitants.

Vous pouvez compléter le questionnaire ici :

https://www.sphinxonline.com/surveyserver/s/TECURBIS/questionnaire_CCHV/questionnaire.htm



Nouvelle compétence pour la Communauté de Communes du Haut-Vallespir :



La police de la publicité extérieure

Cette nouvelle compétence est exercée par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2024, en application de l'article 17 de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

De quoi s'agit-il ?

L'implantation de panneau publicitaire ou la pose d'enseignes (pour les commerces en particulier) sont soumises à une déclaration préalable ou à une demande d'autorisation.

Ces demandes, qui étaient instruites par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (service de l'État), le sont désormais par les services de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir.

Comment ça marche ?

Vous avez un projet d'implantation d'une publicité ou de la pose d'une enseigne ? Vous devez déposer votre demande (un formulaire dédié et les documents demandés dans le formulaire) auprès de la mairie du lieu d'implantation de votre projet.

Ce dossier sera transmis aux services de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir pour instruction. Cette dernière durera entre un et deux mois en fonction de l'objet de votre projet et de son implantation (périmètre de protection des monuments historiques par exemple), dès lors que votre dossier sera complet.

L'instruction se fera en application du code de l'Environnement notamment des articles L581-1 et suivants, et R581-1 et suivants.

Veillez nous contacter si vous avez un projet d'implantation de publicité ou de pose d'enseignes.

Service urbanisme

04 48 07 22 37

urbanisme@haut-vallespir.fr



LE REFUGE DE SAINT GUILLEM



Implanté à 1283 mètres d'altitude dans le Grand Site de France *Massif du Canigó*, sur la Commune de Le Tech, **le Refuge de Saint Guillem est gardé du 1er week-end d'avril au dernier week-end d'octobre**. Il fait partie des étapes incontournables des grandes randonnées du Tour du Canigó et du Tour du Haut Vallespir.

Il permet, en randonnée pédestre, équestre ou en VTT, de découvrir toute l'année un territoire riche en patrimoines et en biodiversité.

Avec une **capacité maximale de 40 couchages**, dont 10 disponibles en salle hors-sac lors de la période non-gardée, il associe confort et esprit refuge : dortoirs, sanitaires, douches, chauffage au sol, salle de restauration, petit coin salon avec bibliothèque et ludothèque, espace bar, terrasse plein sud, local VTT, parc pour les équidés, espace de stockage du matériel.



Il y règne une atmosphère calme et sereine, idéal pour les amoureux de la nature. Son atout : la rivière en contre bas à quelques minutes de marche.

La cuisine proposée est conviviale, maison et de saison. Les produits sont locaux, majoritairement en achat direct avec les producteurs de la région.

Une petite restauration est proposée le midi. Le soir, c'est un repas unique réunissant tout le monde qui est servi à heure fixe.

Tout au long de la saison gardée, des animations en lien avec le milieu montagnard y sont organisées.

La réhabilitation de cette ancienne bergerie, portée par la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, s'inscrit dans une démarche de développement et de tourisme durables. Le refuge répond aux normes Haute Qualité Environnementale : son fonctionnement énergétique vise à limiter son impact sur l'environnement.

D'autre part, pour favoriser la mobilité douce sur l'ensemble du massif, l'accès en voiture y est réglementé (piste de 6 km fermée du 01/07 au 31/08).

Plus d'informations sur le refuge : www.refugesantguillem.com
09 78 04 96 85



LE CENTRE SUD CANIGÓ SPORTS ET PLEINE NATURE

Le Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature vous offre un espace professionnel et convivial de 5000 m² dans un cadre magnifique.



UN COMPLEXE SPORTIF MAJEUR

Construit en 1993, et porté depuis 2013 par la Communauté de Communes du Haut-Vallespir

- ⇒ Obtention du label « Terres de Jeux 2024 » pour l'ensemble de la CCHV
- ⇒ Site retenu comme Centre de Préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024 (Basket-Ball et Basket-Ball fauteuil)
- ⇒ Travaux de rénovation énergétique exécutés en 2023

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

Tout au long de l'année, l'équipe du Centre est à votre disposition pour étudier vos projets et vous proposer un séjour personnalisé. Que vous soyez une association, une fédération, des sportifs amateurs ou confirmés, un comité d'entreprise, des scolaires, des particuliers... il vous est proposé :

- Des stages sportifs, adultes et enfants
- Des formations tout public
- Tous types d'événements : séminaires, congrès, conférences, concerts, galas, rencontres sportives etc...
- Des journées/séjours thématiques programmés ou à la carte : sports collectifs, VTT, canyoning, randonnées pédestres et équestres, cyclotourisme etc...

Une structure existante d'envergure au développement du sport de 5000 m²:

Une salle de Basket-Ball et multisports de 1220 m² avec parquet de qualité haut-niveau, avec une capacité de 1200 places assises sur tribunes escamotables, 3 grands vestiaires.

Un lieu dédié au sport en intérieur comme en extérieur, (sports collectifs, salle de musculation, espace détente avec spas, sauna, hammam et bain froid, VTT, randonnées etc...)

Une structure composée d'hébergements sur site :

Accueil pour des séjours, stages et séminaires (105 couchages) avec une capacité supplémentaire de 70 couchages à l'internat du collège situé au centre ville d'Arles-sur-Tech.

Une structure proposant de la restauration

Avec une salle de restaurant de 60 couverts avec self, une cafétéria de 45 couverts, 2 terrasses. Plusieurs services possibles, menus diététiques, sportifs, classiques ou repas froids sont proposés par nos chefs et adaptés à vos demandes.

Une structure avec différents espaces de travail

Organisation de formations, séminaires, conférences. Toutes les salles de réunions sont équipées de grand écrans de projection, connexion internet etc...

Un espace de loisirs

Composé de tables de ping-pong, baby-foot, billard etc...

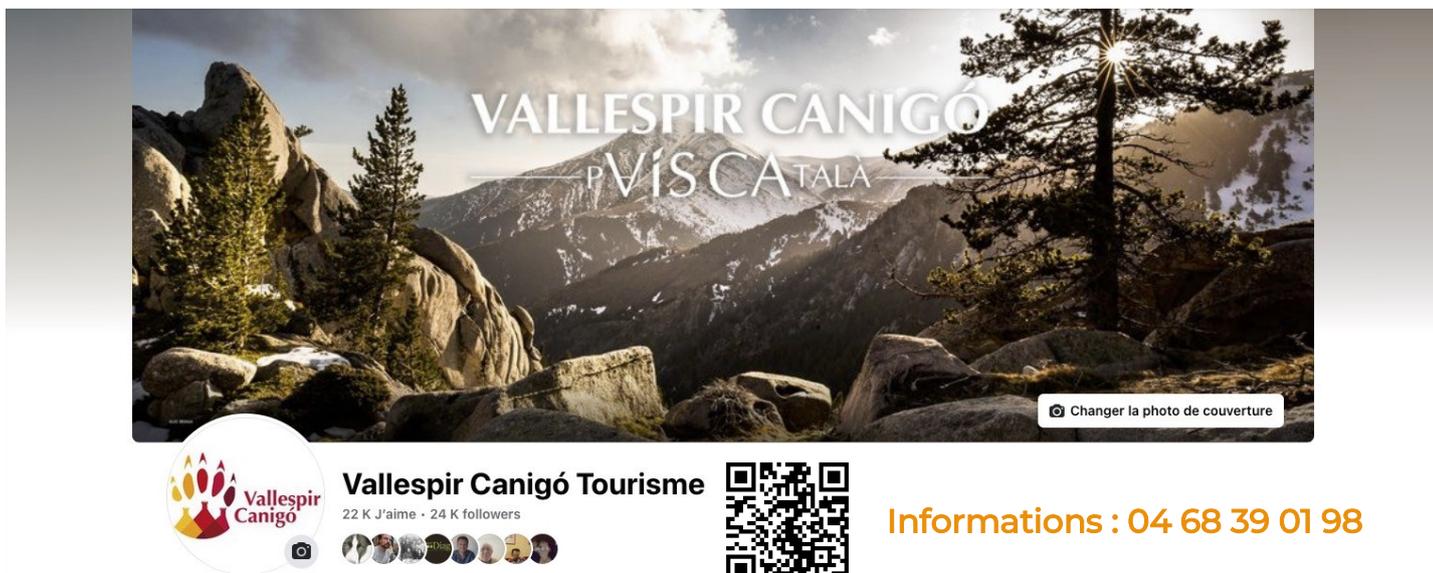
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

04 68 39 37 82

accueil@centresudcanigo.com

www.centresudcanigo.com





Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence « Tourisme » est exercée par l'Agence d'Attractivité Touristique Amélie-Haut-Vallespir-Païs Català.

Celle-ci résulte de la fusion- absorption intervenue entre l'Office de Tourisme Intercommunal et l'Office Municipal du Tourisme et du Thermalisme d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Structurellement, celle-ci s'articule autour d'un Office de Tourisme central basé sur Amélie-les-Bains-Palalda, et de quatre Bureaux d'information Touristique (BIT) disséminés sur Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo-La-Preste et Saint-Laurent-de-Cerdans.

Les accueils physiques (près de 30 000 visiteurs) et téléphoniques (3 724 appels) constituent la principale mission dévolue à l'établissement.



La communication qu'elle soit digitale (1 186 courriels envoyés, 53 000 abonnés sur les comptes Facebook et Instagram, deux sites internet) ou sous format papier (près de 10 000 brochures distribuées en 2023) contribue à promouvoir la destination.

La promotion du territoire du Haut-Vallespir est également assurée via la participation de l'Agence d'Attractivité Touristique Amélie-Haut-Vallespir-Païs Català à divers salons professionnels :

Les Thermalies, Occ'ygène, congé UASF, Sea Otter Europe Costa Brava Girona by Continental, rencontres internationales du Thermalisme et du bien-être ...) ou manifestations (podium l'Indépendant etc...)

L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Des campagnes publicitaires sont aussi initiées (« villes d'eaux, villes de bien-être », publicitaire sur Cap Catalogne, Fémina, Canal+, application Diskover etc...)

En 2023, un soin tout particulier a été apporté à la valorisation des Activités de Pleine Nature au travers notamment du Rand'eau Festival. Celles-ci constituent, avec l'activité thermale, la principale richesse du territoire.



Par ailleurs, l'Agence d'Attractivité Touristique Amélie-Haut-Vallespir-País Català accompagne les porteurs de projet, que ceux-ci soient institutionnels ou associatifs :

(Foire Catalane, jeudis d'Amélie, Festival 543, Festival courts-circuits 66, Classique autrement etc...) afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à une offre culturelle diversifiée.



Venez vous ressourcer dans les montagnes des Pyrénées face à la Mer Méditerranée.



Enfin, au travers l'organisation d'évènements spécifiques comme la fête de la Rousquille, la structure entend promouvoir et valoriser des savoir-faire ancestraux.

À ce titre, l'Agence d'Attractivité Touristique Amélie-Haut-Vallespir-País Català accompagne les artisans-pâtisseries dans leur projet d'obtention du label « Indication d'Origine Protégée (IGP) »

LE CONTRAT LOCAL SANTÉ



OCCITANIE SANTÉ

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une démarche des élus du territoire en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour organiser et prioriser les actions en santé sur le Vallespir et le Haut-Vallespir.

COMMENT SE MET EN PLACE LA DÉMARCHÉ ?

Jusqu'au mois d'août 2022 la coordinatrice recrutée début 2022 a travaillé sur l'état des lieux du territoire. Il s'agit du « diagnostic de santé partagé », première étape du Contrat Local de Santé (CLS).

En décembre 2022, signature du CLS pour 5 ans entre : les Communauté de Communes du Vallespir et du Haut-Vallespir, l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.



Ce contrat est un instrument d'animation territoriale des politiques publique de santé. Il permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé, de répondre aux enjeux prioritaires du territoire et de soutenir des dynamiques locales.

PARTAGÉ PAR QUI ?

Les acteurs de santé du territoire, les professionnels, les établissements médicaux-sociaux, les institutionnels et les élus locaux des deux territoires, mais aussi des administrés de l'ensemble de la vallée au travers d'un questionnaire permettant d'évaluer les principales préoccupations de la population en matière de santé.

CONTACT:

Coordinatrice Contrat Local de Santé

06 78 12 02 78

clsante@vallespir.com

APRÈS LE DIAGNOSTIC, QUELLES SUITES ?

À partir de 2023, mise en route du plan d'actions construit autour d'axes jugés prioritaires pour le territoire, tels que :

- **L'accès aux soins** (ex : favoriser l'installation de professionnels de santé)
- **La prévention et la promotion de la santé** (ex : accompagner des campagnes de dépistage)
- **La santé mentale** (ex : favoriser l'accès aux consultations avec un professionnel)
- **La santé et l'environnement** (ex : développer les mesures de radon : radioactivité naturelle sur le territoire et mettre en place des actions de prévention)
- **La dépendance et la perte d'autonomie** (ex : coordination des ateliers en faveur des publics séniors)



DES ACTIONS EN 2023 EN HAUT-VALLESPIR :

- ▶ Soutenir la création d'une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).
- ▶ Soutenir le déploiement de consultations de spécialistes dans le Haut-Vallespir en articulation avec les équipes des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.
- ▶ Accompagner les communes qui souhaitent s'inscrire dans la création d'un centre médical public.
- ▶ Participer aux forums universitaires des internes en médecine pour valoriser le territoire et attirer de nouveaux soignants.
- ▶ En lien avec les partenaires, organiser des événements de prévention : camion de vaccination et prévention des Infections Sexuellement Transmissibles avec le Centre Hospitalier de Perpignan, théâtre « l'audace du paillon » pour octobre rose à Amélie-les-Bains-Palalda, journée dépistage des cancers colorectaux à Prats-de-Mollo-La-Preste, journée santé-femmes clinique du Vallespir pour les habitantes de la vallée, sensibilisation des équipes petite enfance et des parents à la question de la qualité de l'air intérieure etc...
- ▶ Stands d'information et de dépistage du radon à Amélie-les-Bains-Palalda et Prats-de-Mollo-La-Preste, organisation des mesures dans les écoles du territoire.

LES MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES

La question de la difficulté de l'accès aux soins est de plus en plus forte dans le débat public. Elle concerne tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou très urbains. Les causes sont connues. Des effectifs de médecins en baisse en raison du numérus clausus, une répartition très inégale des professionnels de santé sur le territoire, une demande de soins croissante en raison, notamment, du vieillissement de la population sont autant d'éléments qui expliquent cet état de fait.



Les conséquences liées à cette situation sont elles aussi parfaitement identifiées. Un accroissement du temps d'attente avant de pouvoir consulter, une embolisation des urgences médicales par des patients ne pouvant se rendre à des consultations classiques, une difficulté à identifier un médecin traitant, renoncement aux soins dans de nombreux cas ...

Alors même que la population est stable depuis quasiment un demi-siècle, le nombre de médecins, lui a considérablement chuté. L'on dénombre désormais une dizaine de médecins généralistes pour près de 10 000 habitants. Par ailleurs, il convient aussi de souligner que près de 50% de la population a plus de 60 ans, et également de préciser que les dépassements d'honoraires constituent un frein notable à l'accès aux soins. Aussi, près d'un habitant sur dix se retrouve sans médecin traitant. La conjonction de tous ces facteurs entraîne une certaine déficience dans la prise en charge de la patientèle notamment s'agissant des pathologies chroniques et pour les cas d'urgence.

Cette désertification a été confirmée par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS). En effet, par arrêté en date du 04 mai 2022 portant détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin, l'intégralité des Communes de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a été maintenue en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).



LES MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES

Pour l'ensemble des motifs indiqués ci-dessus et par délibération n°908/2015 du 24 septembre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a approuvé la construction de trois maisons de santé sur Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo-La-Preste et Saint-Laurent-de-Cerdans.

Initiée en 2015 (achat des terrains d'assiette pour le site d'Arles-sur-Tech), l'opération s'est poursuivie en 2019 par la désignation d'un maître d'œuvre chargé d'accompagner la collectivité pour la construction et/ou la réhabilitation des trois maisons de santé. Les travaux ont débuté en 2021 pour s'achever en 2023.



Le montant total s'est élevé à **2 231 763,25 euros HT**.

Le montant global des subventions obtenues atteint **1 238 400 euros**, se répartissant de la manière suivante :

- ▶ **État (DETR / DSIL) : 565 400 euros**
- ▶ **Région Occitanie : 373 000 euros**
- ▶ **Département des Pyrénées Orientales : 300 000 euros**

L'exploitation de la maison de santé d'Arles-sur-Tech a débuté en novembre 2021. Le site regroupe des infirmiers, deux médecins généralistes, deux pédicures/podologues, un orthophoniste, un kinésithérapeute-ostéopathe, une sage-femme, une diététicienne et un psychologue.

L'antenne de Saint-Laurent-de-Cerdans, en activité depuis le printemps 2023, compte deux médecins généralistes et deux cabinets d'infirmiers.

Pour ce site et grâce au concours financier de l'Etat (obtention d'une subvention DETR de 29 910 euros) la Communauté de Communes a acquis un échographe (37 204,74 euros HT). Par l'intermédiaire de cette mesure il sera permis d'organiser des consultations de cardiologie, de néphrologie et d'angiologie au cours de l'année 2024.



Enfin, le site de Prats-de-Mollo-La-Preste ouvert depuis le début de l'année 2023, accueille actuellement un kinésithérapeute, deux infirmières libérales et un médecin généraliste.

Ainsi, la mise en exploitation des maisons de santé pluri-professionnelles s'inscrit dans un territoire mettant en articulation l'ensemble des outils dont il dispose pour favoriser son attractivité médicale et enrichir l'offre de soins pour ses habitants.

L'économie touristique du Vallespir repose pour l'essentiel sur le thermalisme avec ses trois stations thermales, dont celle d'Amélie les Bains qui est la plus importante des Pyrénées. Depuis la crise COVID, la fréquentation des curistes a connu une forte baisse (-60% en 2020) et n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant la crise, impactant fortement l'économie.

Par ailleurs, l'offre touristique de la vallée s'appuie sur la richesse de son patrimoine naturel et culturel reconnu notamment par le label du Pays d'Art et d'Histoire des Vallées Catalanes et depuis peu par le label UNESCO pour son patrimoine immatériel des fêtes de l'Ours. L'autre fait marquant, est la fermeture du site naturel majeur du Vallespir, les gorges de la Fou, depuis 2018 en raison d'un effondrement, occasionnant la perte de 70 000 visiteurs annuels.

Le développement permanent du numérique transforme les modes de mise en valeur des territoires, les dernières innovations permettent une approche plus immersive, mobile et accessible pour les habitant.es et les touristes afin de leur faire vivre une expérience nouvelle.



Elles représentent des opportunités que nous souhaitons saisir, pour améliorer l'attractivité de notre territoire de montagne, renouveler les modes de valorisation de nos patrimoines et ainsi créer de la valeur.

Pour cela, nous nous sommes associés à deux «start-ups du territoire compétentes en la matière, pour créer le projet « **Digit'Val** » : **Valorisation et promotion numérique du Vallespir.**

Ce projet mobilisera la réalité virtuelle pour révéler les richesses méconnues du territoire au travers de **trois films thématiques** pour lesquels un storytelling unique sera mise en œuvre pour chacun. Cette technologie permettra à nos offices du tourisme de proposer une forme différenciante de promotion territoriale immersive lors des salons du tourisme auxquels ils participent, grâce à l'acquisition de **10 casques de réalité virtuelle**. Le principe, faire appel aux sens et aux émotions afin que l'expérience vécue soit mémorable.

D'autre part, nous utiliserons le développement d'une application de parcours numériques pour expérimenter la création de **6 « escape games »** au sein de 6 villages, tous construits avec un fil conducteur commun qui amènera les visiteurs à poursuivre leur aventure de village en village. L'objectif est d'attirer de nouveaux publics qui seront amenés à découvrir la richesse patrimoniale et la culture locale de la vallée.

Notre projet se distingue par son approche novatrice qui met à profit la réalité virtuelle et les « escape games » pour valoriser et promouvoir le Vallespir de manière inédite. En offrant des expériences mémorables et interactives, nous allons contribuer à renforcer l'attractivité du territoire en attirant de nouveaux publics en quête d'expériences touristiques originales.

La création de parcours numériques est une initiative très innovante, car elle combine la découverte du patrimoine local avec le divertissement des « escape games ». Les énigmes à résoudre dans chaque village incitent les participants à explorer les lieux, à interagir avec les habitants et à s'imprégner de la culture locale tout en s'amusant. Cela peut attirer un public plus jeune et plus enclin à chercher des expériences interactives et ludiques.

Cette démarche expérimentale peut inspirer d'autres territoires ruraux et ouvrir de nouvelles voies de promotion et de valorisation touristique pour les zones rurales en difficulté.

Fonctionnement

Un groupe de travail composé de techniciens des Communauté de Communes, des offices de tourisme, de la sous-préfecture, du Pays Pyrénées Méditerranée et des responsables des entreprises élaborera un storytelling des films et des parcours numériques.

Un comité de pilotage composé des élus et responsables des Communautés de Communes, des Communes, des offices de tourisme, de la sous-préfecture, du Pays Pyrénées Méditerranée validera les propositions du groupe de travail.

La coordination générale sera assurée par le chef de projet Avenir Montagnes du Pays Pyrénées Méditerranée.

Afin d'évaluer la réussite de l'opération, nous mesurerons :

- Le nombre de personnes ayant visionné les vidéos de réalité virtuelle lors des salons de tourisme.
- La part des touristes venus en séjour grâce à la réalité virtuelle (au travers des enquêtes de satisfaction des offices de tourisme).
- Le nombre de personnes ayant parcouru un ou plusieurs « escape games ».
- La satisfaction des participants aux « escape games » grâce au système d'évaluation de l'application.

CALENDRIER DE L'OPÉRATION : DE JUILLET 2023 À JUILLET 2024

Le chef de projet Avenir Montagnes du Pays Pyrénées Méditerranée assurera la coordination générale du projet en coopération avec les DGS des Communautés de Communes, les directeurs des offices de tourisme et la secrétaire générale de la sous-préfecture.



Le dispositif « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites Communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Ce programme a ainsi pour objectif de donner aux élus des villes et leur intercommunalité de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Il constitue un outil de la relance au service des territoires, qui ambitionnent de répondre à l'émergence des nouvelles problématique sociales et économiques, et de participer à la transition écologique, démographique et numérique du territoire.

Ce programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels du futur, pour en faire des territoires démonstrateurs de solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable.

Il doit donner aux territoires la capacité de définir et mettre en œuvre leurs projets, de simplifier l'accès aux aides de toutes natures, favoriser l'échange d'expériences, le partage des bonnes pratiques de l'ensemble des parties prenantes du projet local de revitalisation et de relance.

Les Communes D'**Amélie-les-Bains-Palalda** et d'**Arles-sur-Tech** ont été retenues et labellisées dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » le 21 octobre 2020, sur proposition de Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir, compte tenu de sa compétence en matière de politique de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est associée à celui-ci et met à disposition des communes concernées un Chef de Projet « Petites Villes de Demain » qui a en charge d'animer ce dispositif, en étroite collaboration avec les partenaires technique (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires notamment) et financiers (Banque des Territoires, Région Occitanie et Département des Pyrénées Orientales).

Villages d'avenir



Annoncé par le Gouvernement le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des Communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires portés par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de Demain (PVD), Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des Volontaires Territoriaux en Administration (VTA).

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur Commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existants de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Ce programme d'ingénierie qui s'appuie sur le recrutement des chefs de projets, installés dans les territoires les plus ruraux, a pour vocation d'accompagner les maires des petits villages à passer de l'idée à la réalisation du projet.

C'est ainsi que le 13 octobre 2023, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir s'est portée candidate afin d'obtenir une telle labellisation pour les Communes de **Prats-de-Mollo-La-Preste, Saint-Laurent-de-Cerdans, Coustouges, Lamanère et Serralongue**.

Le 21 décembre 2023, l'ANCT annonçait la première vague de lauréats. À cette occasion, les cinq Communes du territoire du Haut-Vallespir ont été retenues. Pour ces Communes labellisées, le recrutement d'un Chef de projet est en cours par les services de la Préfecture.



Les Ours du Haut-Vallespir sont sortis de leur tanière !

3 villages montagnards en ébullition, au son des instruments catalans traditionnels.

3 notes de musique et c'est parti pour le « ball de l'os » et ses fêtes de tradition immémoriale.

Un grand merci aux 3 comités d'Arles-sur-Tech, de Prats-de-Mollo-La-Preste et de Saint-Laurent-de-Cerdans, souverains dans l'organisation de ce magnifique rendez-vous annuel, chacun dans son village respectif.

les fêtes
de
l'ours

dans les Pyrénées



Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité

Ordino
Arles sur Tech
Prats de Mollo
la Preste

Encamp
Saint-Laurent
de Cerdans

UNESCO 2022

3 weekends festifs qui se succèdent en février, accueillant une foule énorme (une moyenne de 5 000 participants par fête et par village). Ces fêtes se doivent d'être et sont un puissant coup de projecteur sur le territoire de notre Communauté de Communes.

Une vraie bouffée d'air, économiquement non négligeable pour notre Haut-Vallespir en plein engourdissement hivernal. L'ours dans le Haut-Vallespir annonce le printemps, il rouvre les maisons et lance la belle saison.

Un privilège, un moment d'intense émotion pour tous les acteurs :

Flanqué de ses meneurs et de ses chasseurs, l'ours déboule dans les ruelles depuis la Fontaine des Buis, du haut du Fort Lagarde ou encore de l'Ermitage de la Sort. Il entraîne dans sa course effrénée jolies bergères, visiteurs craintifs ou encore copains vindicatifs...

On peut remercier Clément, Bastien, Thomas, Tristan, Maxime, Romain et Georges, qui ont dignement défendu les traditions ancestrales et après avoir retrouvé une apparence humaine, ont transmis avec fierté la mémoire vive aux oursons du cru. Bravo à Mathias, Jimmy, Léo, Mathis, Johan et Adrien.



Crédits : Otto de la Paillère

A la suite du classement des Fêtes de l'Ours des Pyrénées (Haut-Vallespir et Andorre) au Patrimoine culturel, immatériel de l'Humanité fin 2022 à Rabat, une association « Unesc'Ours » est née le 17 janvier dernier. Sa mission première étant de respecter et faire respecter les valeurs d'humanité défendues par l'UNESCO à travers nos Fêtes de l'Ours.

Cette reconnaissance UNESCO peut et doit concourir à la valorisation de notre territoire du Haut-Vallespir.

RÉALISÉS

- 2010 Mise en service de déchetteries Prats-de-Mollo-La-Preste / Saint-Laurent-de-Cerdans
- 2010 Construction d'aires de stockage Prats-de-Mollo-La-Preste / La-Bastide / Saint-Laurent-de-Cerdans
- 2010-2011 Réhabilitation de logements Saint-Laurent-de-Cerdans (Maison Vial)
- 2012-2013 Médiathèques Prats-de-Mollo-La-Preste / Amélie-les-Bains-Palalda
- 2013 Réseau de chaleur et aires de stockage Arles-sur-Tech
- 2014-2015 Réhabilitation du refuge de Sant Guillem
- 2014-2015 Rénovation du Centre Sud Canigó / Construction de 2 hébergements
- 2017 Acquisition du siège administratif
- 2018-2019 Réhabilitation des déchetteries Alzine Rodone / Prats-de-Mollo-La-Preste / Saint-Laurent-de-Cerdans
- 2019-2020 Construction de la crèche d'Amélie-les-Bains-Palalda
- 2020-2023 Construction des Maisons de santé Arles-sur-Tech / Prats-de-Mollo-La-Preste / Saint-Laurent-de-Cerdans
- 2022 Rénovation service jeunesse de Prats-de-Mollo-La-Preste
- 2020-2022 Réhabilitation la Verneda
- 2022-2023 Rénovation énergétique Centre Sud Canigó
- 2022-2024 Travaux d'assainissement Arles-sur-Tech Tranche 1 et 2

À VENIR

- ⇒ Réhabilitation de la station d'épuration de Prats-de-Mollo-La-Preste
- ⇒ Construction STEP La Bastide
- ⇒ Construction STEP Saint-Marsal
- ⇒ Travaux de rénovation énergétique du siège de la CCHV
- ⇒ Création d'un Bureau d'Information Touristique à Arles-sur-Tech
- ⇒ Réhabilitation de la crèche d'Arles-sur-Tech
- ⇒ Rénovation énergétique du centre technique Intercommunal
- ⇒ Création d'un accueil de Loisirs Sans Hébergement Arles-sur-Tech / Amélie-les-Bains
- ⇒ Réhabilitation d'un local en vue de l'accueil d'une brigade mobile de la Gendarmerie Nationale



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR

8 boulevard du Riuferrer - 66150 Arles sur Tech

04.68.21.82.05

accueil@haut-vallespir.fr

www.haut-vallespir.fr

